



FFBAD

Fédération Française
de Badminton



RÈGLEMENT PARTICULIER

Nom du tournoi :

N° de dossier :

N° d'autorisation :

¹ Pour tout le reste du document, joueur pourra être au besoin remplacé par joueuse ou paire.

Généralités

1. Le tournoi se déroule en application des Règlements de la FFBad, de la LBBA et du présent règlement.
2. Le tournoi se déroule le
3. Sur terrains dans la salle
 Sur terrains dans la salle
 Sur terrains dans la salle
4. La gestion du tournoi se fait sur le logiciel fédéral
5. Le juge arbitre du tournoi est
Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier tout joueur¹ ne respectant pas les règlements cités en 1.
Assisté, le cas échéant, de

Séries et tableaux

6. Les séries proposées sont :
 Poussin Benjamin Minime Cadet
Dans les disciplines suivantes : SH, SD, DH, DD, DM
7. La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBad des catégories
 Minibad Poussin Benjamin Minime Cadet et au niveau régional
8. Chaque joueur peut participer à un tableau sur
(En cas de participation en double et en mixte, le joueur le fera dans la même catégorie d'âge)
9. Le tournoi se disputera en poules puis élimination directe
10. La confection des tableaux, en partenariat avec le juge Arbitre, sera réalisée par
Ils se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité.

Inscriptions et liste d'attente.

11. Les sélections des comités départementaux doivent être parvenues à la ligue à J-11 soit le
12. Le tirage au sort sera effectué à J-6, soit le lundi
Le classement permanent par points hebdomadaire des joueurs pris en compte sera celui de la sélection Ligue (J-30)
13. Le contrôle des licences se fera sur POONA et le joueur devra être licencié à la date du tirage au sort.
14. Les frais d'inscription seront facturés par la ligue après chaque manche et seront réglés directement au club organisateur à l'ordre de
Les sélections Ligue comme les sélections départementales ne sont pas obligatoires. Un joueur a le droit de la refuser. Mais il ne sera autorisé à participer à aucune autre compétition à ces mêmes dates
15. Les droits d'engagement par participant sont de 8 euros pour 1 tableau et de 11 euros pour 2 tableaux.
16. Le nombre de joueurs pour participer à la compétition étant limité à , la sélection se fera suivant une sélection établie par la Ligue après consultations des comités départementaux.
17. Les joueurs inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants:
Dans les catégories Benjamin, Minime et Cadet, classée par ordre décroissant au CPPH.
Dans la catégorie Poussin, classée par ordre de parution dans Poona.

Forfaits

18. Tout joueur connaissant son indisponibilité à la date du TRJ doit en faire part à la ligue et au juge arbitre au plus vite.
19. Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au règlement des TRJ. Le joueur doit alors envoyer, dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la LBBA ainsi qu'une copie à l'organisateur.
20. En cas de forfait, sans justificatif, après le tirage au sort, les droits d'inscription seront dus .

Durant le tournoi

21. Tout joueur doit pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
22. Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
23. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale, sera demandée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
24. Pour tous les tableaux, le volant plume officiel sera le
En vente dans la salle et à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.
Ces volants seront à la charge du Comité d'organisation à partir des poules.
Et à raison d'un nombre de volant de 3 par match et au partage entre les joueurs dans les autres cas.
25. Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier. Celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réservant le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
26. Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui désigne un arbitre ou faisant office.
27. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du juge arbitre.
28. Les joueurs auront le droit à minutes de préparation (test de volants inclus) à partir du moment où leur match est annoncé.
29. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
30. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge arbitre.
31. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs, les officiels techniques et le comité d'organisation.
32. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
33. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points.
34. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
35. Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable
36. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
37. Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
38. Il est interdit de fumer dans la salle.
39. Pour tout volant touchant une infrastructure ou un obstacle gênant, prendre les consignes auprès du juge arbitre
40. Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.

Spécificités du Tournoi / Remarques particulières

41.